DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Maire

Objet : Reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle

Madame, Monsieur,

En qualité de Maire de Saint-Maur-des-Fossés, je certifie par la présente que la commune de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) a été victime de dommages provoqués par la crue de la Marne au mois de janvier-février 2018.

Afin de permettre aux assurés de déclencher les procédures d'indemnisation auprès de leur assureur, je vous confirme avoir sollicité ce jour de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne le déclenchement de la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle à Saint-Maur-des-Fossés.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés le 2 février 2018 pour faire valoir ce que de droit.

Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-Maur-des-Fossés

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS 94100

Hôtel de Ville
Téléphone : 01 45 11 65 65
Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
***Monsieur le Maire de Saint-Maur** - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX*